



| | |
|--|-----------------|
| Nombre de membres afférents au conseil municipal : | 18 |
| " " en exercice : | 18 |
| " " qui ont pris part à la délibération : | 17 |
| Date de la convocation : | 3 novembre 2023 |

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 14 NOVEMBRE 2023
2023 / 38**

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze du mois de novembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, M. BONNOT Jean-Jacques, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GREMY Annick, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, M. PACCOUD Christian, M. LAMPS Arnaud, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy, Mme PALLOT Irène, M. BOUQUET Frédéric, M. MANIGAND Hervé

Excusé : M. DURAND Paul

Absent :

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Installation d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques

Madame le Maire rappelle la loi d'orientation des mobilités (LOM) et décrets du 18 juin 2019 puis 25 août 2021 qui précise l'équipement obligatoire, dès le 1^{er} janvier 2025, des parkings accessibles au public supérieurs à 20 places associés à un bâtiment non résidentiel par 1 point de charge pour 20 places de stationnement.

Chaque commune doit recenser la totalité de ses parkings soumis à obligation réglementaire et en informer le SIEA qui organise un groupement de commande pour la fourniture, la pose et la maintenance d'IRVE. Une borne de recharge semi-rapide sera financée par le SIEA pour chacune des collectivités membres de la Communauté de Communes de la Veyle. Les compétences IRVE restent aux communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 16 voix POUR et 1 abstention :

- **ACCEPTE** l'installation d'une borne de recharge semi-rapide financée par le SIEA ;*
- **DECIDE** de son implantation sur le parking du 19 mars ;*
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tout document s'y rapportant.*

Ainsi fait et délibéré en séance,
Le Maire,
Annick GRÉMY